

# BILAN DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE



**COSIP**  
Centre de bilans ●●●

## PUBLIC CONCERNÉ

La prestation est destinée aux salariés bénéficiaires de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, ou en cours d'obtention du statut :

- En CDI (en poste, en arrêt ou en temps partiel thérapeutique)
- Présentant une problématique de maintien à leur poste :
  - restrictions d'aptitude ou ayant été déclarés inaptes.

## OBJECTIFS

Déterminer un nouveau projet professionnel compatible avec les compétences et les restrictions médicales du salarié. Le projet ainsi envisagé peut correspondre soit à des besoins en emploi pour l'établissement, soit aboutir à des pistes de reclassement externes à l'établissement voire même à l'association.

## MÉTHODES UTILISÉES

- Entretiens d'exploration
- Études autobiographiques, tests diversifiés selon les besoins exprimés : personnalité, efficacité, connaissances...
- Tests psychotechniques
- Auto-évaluations diverses

## ORGANISATION

Prise de rendez-vous suite à la sollicitation d'un établissement.

Le bilan est individuel et réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée d'un chargé de bilans, d'un médecin et d'un psychologue.

## PRESCRIPTEURS

Entreprises ou établissements du secteur sanitaire, social et médical-social privé à tout non lucratif relevant de l'accord de branche OETH.

## DÉROULEMENT

Il existe deux types de bilans : soit de 20<sup>h</sup> ou soit de 30<sup>h</sup> réparties en demi-journées. La durée est déterminée à l'issue du premier entretien. L'intervention doit être réalisée en 45 jours maximum.

Analyse de la demande

État des lieux

Exploration

Élaboration du plan d'action

Restitution

## Lieu de réalisation

Essonne  
Loiret  
Seine-et-Marne  
Yonne

## Agréments actuels



## Contact

**Brigitte GENEST**  
Centre de Réadaptation  
Professionnelle  
et de Formation COS CRPF  
Tél. : 01 64 45 18 21  
Fax : 01 64 45 33 18  
Email : bgenest@cos-asso.org

Web : crpf.cos-asso.org  
www.facebook.com/cos-crpf  
www.twitter.com/COS\_CRPF

